



INSTITUT DE FORMATION DES ÉLUS

BULLETIN D'INSCRIPTION

AU SEMINAIRE DE FORMATION DES 11 ET 12 SEPTEMBRE 2020

VENDÔME (41)

Identification stagiaire : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :Prénom :

Adresse :Code postal :Commune :

Téléphone.....courriel

Mandat : ☐ Maire ☐ Maire-adjoint(e) ☐ Conseiller(e)Municipal(e) ☐ Conseiller(e) communautaire
☐ Conseiller(e) départemental(e) ☐ Conseiller(e) régional(e)

Sessions de formations souhaitées : Choisissez de 2 à 5 modules de formation parmi les 10 modules proposés.

DATE SESSION	Module formation	Module sélectionné
Vendredi 11 sept 2020 10h00/13h00	Comptes de campagne	1
Vendredi 11 sept 2020 10h00/13h00	Personal Branding : gérer son image et développer sa notoriété en ligne	2
Vendredi 11 sept.2020 14h00/16 h00	Prise de parole en public	3
	Débiter son mandat municipal et intercommunal (connaître la collectivité)	4
Vendredi 11 sept2020 16h15/18h15	Élaborer sa stratégie digitale et animer sa campagne sur les réseaux sociaux	5
	Articulation des financements publics et possibilités de subventions des fonds européens	6
Samedi 12 sept.2020 9h00/11h00	Prise de parole en public	7
	Débiter son mandat municipal et intercommunal (connaître la collectivité)	8
Samedi 12 sept.2020 14h00/16h00	Les décisions municipales et intercommunales, transferts de compétences	9
	Le budget municipal	10

Partie à remplir par la collectivité :

Intitulé de la collectivité :

Adresse :

Code postalCommune :

Nombre d'habitants :

Courriel :@..... Téléphone :

TARIFS	2 modules	3 modules	4 modules	5 modules
Elus des communes et EPCI jusqu'à 10 000 habitants	500 €	700 €	850 €	1000 €
Elus des communes et EPCI jusqu'à 50 000 habitants	600 €	850 €	1050 €	1200 €
Elus des communes et EPCI de plus de 50 000 habitants, Conseillers régionaux et départementaux, intercommunaux	700 €	1000 €	1250 €	1400 €

Signature de l' élu(e)

Signature et cachet de la collectivité

Bulletin à retourner obligatoirement validé par votre collectivité par courrier ou email.

22 bis, rue des Volontaires – Tél. 07 50 12 22 44 – contact@institut-democratie.fr



INSTITUT DE FORMATION DES ÉLUS

DEMOCRATIA

CONVENTION BILATERALE DE FORMATION

Entre les soussignés :

L'Institut de Formation Démocratia, organisme de formation agréé par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 7 juin 2019 pour la formation des élus, sis 22 *bis* rue des Volontaires 75015 Paris, représenté par son Président, M. **Olivier HENNO**,

D'une part ;

Et

D'autre part ;

Il est conclu la convention suivante, en application de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et du décret n°92-1208 du 16 novembre 1992, fixant les modalités d'exercice du droit à la formation des élus locaux.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit les élus :

Article 1- objet :

La présente convention règle l'organisation de la formation suivante à laquelle est inscrit :

NOM :

Lieux : VENDÔME

Date : 11 et 12 Septembre 2020

Coût :

Intitulé module :

Article 2- Conditions financières

Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et, éventuellement, les frais inhérents aux déplacements et à l'hébergement du stagiaire.

En cas d'absence de l'élus inscrit, le paiement intégral de la formation est dû par la collectivité si l'Institut de Formation Démocratia n'a pas été prévenu par écrit, au plus tard huit jours ouvrables avant la date du stage.

Article 3 - Conditions de règlement

La collectivité effectuera le règlement de cette formation par mandatement des sommes dues dans les 45 jours sur présentation d'une facture accompagnée d'un RIB et de la liste d'émargement ou de l'attestation de présence dûment signées par le ou les stagiaires inscrits.

Fait à

Le

2020

Signature et cachet de la collectivité

Institut de Formation Démocratia